It was agreed,—That, in relation with the Committee's review of Canadian Cultural Policy and Programs, interested organizations and individuals be invited to send written submissions.

It was agreed,—That, in relation with the museums issue, the staff establish a list of witnesses to be heard by the Committee taking into account various views expressed during the meeting and the paper prepared on the subject by the Library of Parliament, Research Branch.

It was agreed,—That Members' staff be allowed to attend *In-Camera* Committee's briefing sessions.

It was agreed,—That the meeting with representatives of the National Museums of Canada be postponed to a later date.

It was agreed,—That an *In-Camera* meeting be held on Tuesday, November 25, 1986 at 8:00 o'clock a.m. to review tax policy, funding of the arts and the C.B.C. Annual Report.

It was agreed,—That C.B.C.'s internal auditor be invited to appear before the Committee on Thursday, November 27, 1986, immediately after C.B.C.'s Vice-President (Finance).

At 5:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Martin Lavoie

Clerk of the Committee

Il est convenu,—Qu'en ce qui a trait à la revue, par le Comité, de la politique et des programmes culturels du Canada, les personnes et les organismes intéressés soient invités à faire parvenir des exposés.

Il est convenu,—Qu'en ce qui a trait aux musées, le personnel dresse une liste des témoins qu'entendra le Comité à la lumière des vues exprimées au cours de la réunion, et d'un document élaboré sur la question par le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

Il est convenu,—Que le personnel des membres du Comité soit autorisé à assister aux séances d'information à huis clos que tiendra le Comité.

Il est convenu,—Que la séance à laquelle sont convoqués les représentants des Musées nationaux du Canada soit différée.

Il est convenu,—Qu'une séance à huis clos soit prévue pour le mardi 25 novembre 1986, à 8 heures, pour revoir la politique fiscale, les subventions accordées aux arts et le rapport annuel de la Société Radio-Canada.

Il est convenu,—Que le vérificateur interne de la Société Radio-Canada soit invité à comparaître devant le Comité, le jeudi 27 novembre 1986, immédiatement après le vice-président (Finances) de ladite Société.

À 17 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Martin Lavoie